

Les Rencontres du Collège des Partenaires

Nourrir la réflexion et partager des retours d'expérience entre ONG et acteurs de la recherche autour des enjeux liés aux projets de développement.

1^{ère} édition : L'évaluation des impacts des projets

Animée par la Fondem (Madeleine Fauchier, Chargée de développement)

PARTICIPANTS :

Agnès Lambert (Socio-anthropologue à l'IRAM), Alix de Saint-Albin (Consultant en évaluation des politiques publiques pour le Groupe Pluricité), Éric Bassac (Président d'Energy Assistance), Florent Chardonnal (Chargé de programmes Énergie chez WWF), Fanny Borderier-ott (Coordinatrice régionale chez ECLOSIO), Hugo Hadet (Chargé de projets à la Fondem), Jean-Claude Berthelemy (Professeur émérite à l'École d'Économie de la Sorbonne), Jérémy Ankri (Coordinateur de projets à la Fondem), Léa Macias (Chargée d'études et d'évaluations à l'AFD), Marie-Noëlle Reboulet (Présidente du GERES), Philippe Folliasson (Délégué Général de Aquassistance), Tiffanie Petit Goffi (Chargée de communication de la Fondem), Vincent Jacques Le Seigneur (Directeur Général de la Fondem)

SOMMAIRE :

Les termes généraux	1
Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact ?	2
Pourquoi mesurer les impacts ?	2
État des lieux des méthodologies existantes	2
Les méthodologies dites classiques	2
Les forces et faiblesses de ces méthodologies	3
Les conditions de mise en œuvre d'une évaluation d'impacts	3
Les conditions nécessaires	3
L'évaluation d'impacts par les bailleurs : l'exemple du département Evaluation de l'AFD	4
Les enjeux de l'étude des impacts des projets de développement	4
La définition d'indicateurs communs	5
La mesure des impacts environnementaux	7
L'appui aux ONG dans la définition des méthodologies	7
La finalité des études d'impact	7

Les termes généraux

Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact ?

Une évaluation d'impact s'intéresse à la finalité d'un projet, à sa raison d'être (amélioration de la condition sociale, développement d'activités économiques, réduction des inégalités, etc.). Elle permet d'identifier les mécanismes qui ont permis d'atteindre l'objectif du projet. On remarque une progression soutenue du nombre d'évaluations d'impacts depuis quelques années et elles sont donc de plus en plus imposées par les financeurs.

Pourquoi mesurer les impacts

Si les évaluations de projet étudient la bonne mise en œuvre des activités réalisées, les évaluations d'impact cherchent à déterminer s'il existe un lien de cause à effet entre les activités du projet et un changement dans la vie des personnes concernées, et d'expliquer la présence ou l'absence de changement. Une bonne compréhension de ces mécanismes aide à définir des stratégies claires et à développer des consensus autour de la conduite de projet.

Pour les porteurs de projet, les évaluations d'impacts ont des usages externes et internes. En externe, elles servent des enjeux de **redevabilité** auprès des populations et des bailleurs, et de **plaidoyer** ; en interne, elles vont contribuer à **l'amélioration continue** des activités du porteur de projet, notamment afin que le rapport entre ses activités et son manifeste soit le plus étroit possible.

Les financeurs quant à eux s'intéressent aux évaluations d'impacts car elles leur permettent de réaliser des arbitrages éclairés entre différents projets, afin d'allouer leurs ressources aux projets justifiant d'un rapport « coût-bénéfice » optimal.

État des lieux des méthodologies existantes

Pour évaluer l'impact d'une intervention, il serait idéal de pouvoir comparer la situation d'un groupe de personnes ayant bénéficié du projet à la situation **de ce même groupe de personnes** « sans le projet », afin de déterminer les changements opérés directement dus au projet. Cela n'étant pas possible, l'enjeu sera donc de recréer un groupe de comparaison qui soit le plus proche possible du groupe de bénéficiaires initiaux. Plusieurs méthodologies existent pour recréer ce « groupe témoin ».

Les méthodologies dites classiques

La méthode quantitative : elle se base sur des indicateurs chiffrés et analyse leur évolution.

La méthode qualitative : elle est essentiellement basée sur les observations des participants et leur **perception**, selon leur propre appréciation, des changements opérés dans leur vie.

La méthode expérimentale : cette méthode se base sur l'approche « scientifique ». L'évaluation se fait par la comparaison de deux groupes, l'un bénéficiant de la mission et l'autre n'en bénéficiant pas. Dans cette méthode, on retrouve la randomisation (on détermine un échantillon de personnes dans la zone d'intervention puis on assigne de manière aléatoire les individus au groupe test ou au groupe témoin), ou la modélisation (on se sert de bases de données extensives pour recréer a posteriori un groupe témoin qui ressemble statistiquement au groupe test ; cela demande des statistiques solides et riches, ce qui est parfois difficilement applicable pour les projets de développement).

La méthode quasi-expérimentale : cette méthode implique la constitution de groupes plus ou moins ressemblants dès le début du projet. Ils ne sont pas choisis au hasard et sont plus ou moins ressemblants. La constitution des groupes est donc plus souple, mais les résultats peuvent être considérés moins fiables que les méthodes expérimentales.

Toutes ces méthodes ne sont pas mutuellement exclusives. Il est possible, voire recommandé, d'utiliser un mélange de quantitatif et de qualitatif pour la collecte de données, et ces méthodologies peuvent s'utiliser dans le cadre d'évaluation de type expérimentales ou quasi-expérimentales.

Les forces et faiblesses de ces méthodologies

Force de preuve : Ces méthodes permettent de déterminer clairement ce qui fonctionne ou pas et selon quel contexte dans le but de répliquer les projets et leurs effets à plus large échelle. Dans ce cadre, les évaluations d'impacts contribuent à l'amélioration des connaissances pour que les effets puissent bénéficier à terme aux autres personnes concernées par les mêmes problématiques.

Force de persuasion : ces méthodes sont convaincantes notamment parce qu'elles sont appuyées par des méthodes scientifiques. On convainc facilement les décideurs de l'efficacité d'un programme.

Limite géographique : ce qui a eu un effet localement ne peut pas nécessairement être intégré à une politique nationale car les problématiques et les contextes ne sont pas les mêmes.

Mesure du changement : pour certains secteurs, notamment celui de l'environnement, il est très difficile, voire impossible, de développer des outils de mesure adéquats pour évaluer ce qui a changé et d'en déduire les impacts. Il existe un risque que les financeurs privilégient les projets plus facilement « mesurables » et délaissent des projets aux changements moins visibles et quantifiables.

Les conditions de mise en œuvre d'une évaluation d'impacts

En premier lieu, il est nécessaire de réfléchir à la **finalité** de l'étude d'impact (que cherche-t-on à prouver ?) car elle n'est pas utile pour tous les projets de développement. Ainsi, prouver l'impact positif de l'accès à l'électricité est moins pertinent que d'évaluer **une modalité précise d'intervention**, comme la mise en place d'un exploitant ou la fixation d'un certain niveau de prix de l'électricité.

Les conditions nécessaires

La conception du projet, une étape cruciale : une étude d'impact doit être décidée et cadrée dès la conception du projet. En effet, les groupes test et de contrôle doivent idéalement être constitués avant la première activité du projet. Les activités spécifiques à l'étude d'impact (suivi régulier des bénéficiaires et du groupe de contrôle) doivent aussi être prévues dans le projet dès son lancement. Ces démarches peuvent rallonger le délai de lancement d'un projet

L'étanchéité des groupes, une règle nécessaire : pour pouvoir mesurer l'impact d'un projet, il est impératif qu'il ne bénéficie qu'au groupe cible et n'ait aucun impact sur le groupe témoin. Cette condition est difficile à garantir car **(i)** les projets de développement ont souvent un effet diffus et **(ii)** le porteur de projet peut être confronté à un problème éthique en refusant d'intervenir pour le groupe témoin.

L'implication de la population : l'étude d'impact est un processus long et contraignant et la population doit comprendre le bien-fondé de l'étude d'impact et son fonctionnement pour y adhérer. En effet, **(i)** il est nécessaire que les bénéficiaires ne contribuent pas à la diffusion des effets du projet en en faisant profiter le groupe témoin (étanchéité) et **(ii)** la population doit comprendre l'intérêt de l'étude afin d'éviter des transferts de personnes entre le groupe test et le groupe témoin.

Les participants doivent en outre accepter de répondre aux enquêtes de l'évaluateur, de participer à des focus groupes et de raconter leur expérience. Cela demande un investissement non négligeable.

Ainsi, l'étude d'impact est un exercice contraignant et demande beaucoup de ressources humaines et financières. Il n'existe pas de méthodologie systématique ou d'indicateurs de référence pour

réaliser une étude d'impact car chacune répond à une question spécifique et doit s'adapter à un contexte particulier. Une étude d'impact n'est pas adaptée à tous les projets. Les ONG peuvent y préférer des méthodes de **suivi-évaluation** détaillées.

Bonnes pratiques du suivi évaluation

Il s'agit d'une évaluation du changement de manière progressive tout au long du projet. Relativement difficile à mettre en place (forte mobilisation de temps et d'argent), elle présente néanmoins de nombreux avantages.

Cette méthode intègre l'ensemble des partenaires du projet au processus. C'est collectivement qu'ils définissent la finalité de l'évaluation et les indicateurs de suivi. Cette méthode contribue au renforcement des compétences des partenaires.

Le suivi évaluation se déroule en trois étapes : la collecte des changements, leur analyse et l'utilisation des résultats. Ces étapes peuvent être réalisées en simultané. La première consiste en une remontée mensuelle des données du terrain par les partenaires locaux. Des comités trimestriels sont aussi tenus pour échanger sur ces changements. L'analyse est réalisée par la personne chargée du suivi qui synthétise les données afin de mettre en perspective les changements et d'analyser leurs causes et leurs conséquences. Une réunion avec l'ensemble des acteurs est ensuite réalisée pour partager les analyses et réfléchir aux moyens d'amplifier ces changements.

Cette méthode a l'avantage de proposer un suivi rapproché du projet et de ses impacts et de permettre une amélioration continue du projet.

L'évaluation d'impacts par les bailleurs : l'exemple du département Evaluation de l'AFD

Le travail du département Evaluation de l'AFD est collaboratif et regroupe les équipes projet, les maîtrises d'ouvrage et des équipes recherche. Il fait le constat qu'il y a peu d'études spécifiques sur les impacts des projets, et que ceux-ci sont plutôt abordés de manière générale dans le cadre des **évaluations des projets**.

Le département évaluation ne finance pas directement d'évaluations d'impact. L'AFD et l'IRD ont cependant signé des conventions de financement afin de réaliser une série d'évaluations d'impacts sur des interventions de développement financées par l'AFD, en mobilisant des acteurs de la recherche du Sud. Dans le cadre de ce projet (PAIRES) une dizaine « d'études de faisabilité » a été réalisée afin de déterminer les projets pertinents pour faire l'objet d'une étude d'impact. Peu de projets ont été éligibles.

Plusieurs méthodes d'évaluation ont été utilisées dans le cas des évaluations d'impacts : évaluation **qualitative**, évaluation dite **d'apprentissage** (cherche à identifier et comprendre des effets inconnus et non anticipés du projet une fois celui-ci terminé), évaluation **économique ou « bottom-forty »** (permet de savoir qui sont exactement les bénéficiaires finaux et mesurer si les projets atteignent les personnes les plus précaires). Pour des projets disposant de petits échantillons de bénéficiaires, l'AFD relève qu'il est préférable d'utiliser des évaluations basées sur des méthodologies mixtes (quantitative et qualitative).

A l'issue de cette démarche, toutes les données recueillies sont en *open source* afin de faire avancer la science et d'identifier les sujets sur lesquels on manque de connaissances.

Les enjeux de l'étude des impacts des projets de développement

La définition d'indicateurs communs

La mise en place d'un référentiel universel d'indicateurs est souvent sollicitée par les ONG de terrain car elles rencontrent des difficultés à définir en amont quels indicateurs sont les plus adéquats pour leurs projets.

Si des indicateurs prédéfinis peuvent amener à une dépossession du projet et poser des risques pour l'adéquation au contexte et enjeux locaux, l'intégration de « référentiels universels » peut néanmoins s'avérer pertinente pour développer des études d'impacts en donnant la possibilité de les croiser et de les analyser entre elles.

C'est notamment une démarche lancée par l'AFD, qui dispose d'une liste "d'indicateurs agréables" à intégrer dans les projets.

Facultatif selon les projets

Indicateurs agrégables de l'aide bilatérale française, s'appliquant à l'AFD et validés par le CICID

Classement sectoriel	Libellé indicateur	Unité
Education	nombre de filles scolarisées au primaire et au collège	Nb d'élèves / an
	nombre de garçons scolarisés au primaire et au collège	Nb d'élèves / an
Eau et assainissement	nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité	Nb de personnes
	nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'alimentation en eau potable	Nb de personnes
	nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité	Nb de personnes
Santé	nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement	Nb de personnes
	nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	Nb de personnes
	nombre de personnes bénéficiant d'une meilleure protection sociale	Nb de personnes
	Dont nombre de femmes bénéficiant d'une meilleure protection sociale	Nb de personnes
	projet ayant un objectif nutritionnel	Marqueur 0, 1, 2 *
Energie	nombre de personnes gagnant accès à des services électriques durables	Nb de personnes
Energie	nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées	Mégawatt
Secteur financier	nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'acquis ou de financement	Nb de personnes
	nombre de bénéficiaires d'un service financier local	Nb de personnes
Formation professionnelle	capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD	Nb de filles
Développement urbain	Nombre d'habitants et usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée	Nb de personnes
Environnement gestion des ressources naturelles	superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 1 (cad création, extension, amélioration, fin., durable aires protégées)	Hectares
	superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 2 (cad gestion durable de territoires non cultivés, non aires protégées mais avec objectif de renouvellement et conservation de la diversité du vivant)	Hectares
	superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 3 (cad : développement de territoires cultivés ou transformés, avec objectif de conservation de la biodiversité)	Hectares
Développement rural	nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues (nombre d'EAF bénéficiaires clairement défini)	Nb d'EAF

L'expérience d'Aquassistance (AQS)

La référence aux Objectifs de Développement Durable (ODD), définis et adoptés par l'ONU, s'impose naturellement, car ils couvrent l'ensemble du champ thématique de l'ONG, et expriment, au-delà de 17 macro-objectifs, un ensemble détaillé de plus de 170 objectifs. AQS a retenu ceux qui lui ont paru les plus pertinents et auxquels les activités d'AQS peuvent prétendre contribuer à savoir 26 objectifs, au sein de 16 macro-objectifs. L'intégration des ODD dans la démarche proposée permet de faire appel à un référentiel largement partagé par l'ensemble des acteurs, publics ou privés, engagés dans des actions et projets de développement

Les innovations technologiques peuvent aussi être un moyen d'améliorer la perception des changements survenus à la suite d'un projet. L'usage d'images satellite par exemple peut servir d'indicateur de transformation économique d'une zone, en donnant à voir l'apparition de nouveaux centres d'activités économiques, l'arrivée de l'éclairage nocturne etc.

La mesure des impacts environnementaux

La quasi impossibilité de répertorier la nature en chiffres et le caractère systémique qui la définit font qu'il est très difficile de définir des outils de mesure environnementaux appropriés. Les indicateurs d'impact connus sont les éléments du système : caractérisation qualitative et quantitative des milieux, des espèces, ou encore quantification du service rendu par la nature.

L'appui aux ONG dans la définition des méthodologies

Les porteurs de projets ont besoin de plus d'appui pour concevoir et mettre en œuvre leurs évaluations d'impacts, notamment pour la définition des acteurs à impliquer, la méthode à utiliser etc. Même s'ils y sont favorables, les bailleurs rencontrent des difficultés à instaurer un accompagnement adéquat, cependant l'AFD encourage les ONG à les solliciter dans ce cadre.

La finalité des études d'impact

Ce sont principalement les usages externes qui priment : l'objectif est de démontrer un impact, sans nécessairement renseigner les acteurs sur leur propre théorie du changement.